

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 8 novembre 2016

L'an deux mille seize, le huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 28 octobre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Florence RAYMOND, Stéphanie LACOSTE

MM : Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Bruno GAUTIER, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER

Excusés ayant donné procuration : Mr Didier ANDRIEUX à Mr Patrick LAFARGE, Mr Sylvain CHATAGNER à Mr Pierre LEVEQUE, Mme Emeline POUSSARD à Mme Dominique DUQUERROY, Mme Nadia VINCENT à Mme Nathalie DAUNAS.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire,
- Modifications des statuts de la Communauté de communes de Jarnac,
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 14 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Stéphanie LACOSTE est nommée secrétaire de séance.

3 - Modifications des statuts de la Communauté de communes de Jarnac

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire a adopté le 7 novembre 2016 le projet de modifications statutaires précisant les compétences de la Communauté de communes de Jarnac en matière d'assainissement et de construction, entretien, fonctionnement et gestion d'équipements de lecture publique : bibliothèques – médiathèques.

Assainissement :

Au 31 décembre 2016, la Communauté de communes de Jarnac reprend la compétence assainissement afin de permettre une gestion unifiée sur l'ensemble du territoire de la future agglomération.

Lecture publique :

La compétence lecture publique sera exercée à Jarnac et Sainte Sévère. Bourg-Charente n'a plus la compétence.

Le Conseil Municipal accepte les modifications de statuts de la Communauté de communes de Jarnac à la majorité, 12 pour, 1 contre, 1 abstention.

4 - Informations et questions diverses

- Echange CHASSORS – SPICHEREN : en 2017 pour l'Ascension, la commune de CHASSORS va recevoir l'association de SPICHEREN. La commune prendra en charge la moitié du repas de réception des Spicherois.

- Monsieur le Maire propose de faire la cérémonie des vœux le samedi 14 janvier 2017 à 18 h.

- Projet continuité de la traversée de LUCHAC GUITRES : le dossier de demande de subvention par le Département pour l'effacement des réseaux sera réétudié en mars 2017 pour les portions non prises en charge lors de la dernière commission. Mais cela ne retardera pas les travaux.

- Voisins vigilants : la convention ayant été signée par toutes les parties concernées, les panneaux vont être installés prochainement aux entrées de village.

- Monsieur Pierre LEVEQUE présente le rapport de la SOCOTEC sur l'accessibilité aux personnes handicapées pour la salle des fêtes.

Plusieurs points de non-conformité ont été relevés et devront être résolus avant septembre 2018 :

Parking place handicapée sans cheminement,

Bar sans tablette surbaissée,

Scène non accessible aux handicapés. Plusieurs solutions possibles : supprimer la scène, faire une scène démontable, installer une rampe ou un monte charge, ou demander une dérogation.

Porte d'entrée pas assez large,

Sanitaire : pas de poignet sur l'intérieur de la porte, pas d'urinoir handicapé

Cout total des travaux : 18 500 euros HT

Au prochain conseil, un agenda d'étalement des travaux à réaliser sera étudié.

- Réunion PLU avec les personnes publiques associées aura lieu courant décembre 2016

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 40.